

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR DEUX PROJETS DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 27 mai prochain** à la salle municipale située au 36 rue Bouillon à Lac-au-Saumon à compter de 19H30, dans le but de consulter la population sur les deux projets de règlement décrits ci-après, adoptés lors de la séance ordinaire du 11 mai dernier :

1. Premier projet de règlement numéro 260-2026

Ce projet de règlement modifie le Plan d'urbanisme (46-2002), le Règlement des permis et certificats (47-2002), le Règlement de zonage (48-2002), le Règlement de construction (50-2002) ainsi que le Règlement sur les PIIA (52-2002) afin de :

- a) **Permis et certificats** : Clarifier les exigences de localisation des milieux humides pour les demandes de permis et supprimer l'obligation de validation des fondations par l'inspecteur avant le début des travaux.
- b) **Plantation d'arbres** : Ne plus assujettir la plantation d'arbres à la délivrance d'un certificat d'autorisation.
- c) **Bâtiments semi-cylindriques** : Autoriser les bâtiments en toile semi-cylindrique pour des usages récréatifs sous certaines conditions.
- d) **Conteneurs et remorques** : Autoriser et encadrer l'utilisation de conteneurs, remorques et wagons comme bâtiments accessoires d'entreposage (normes de localisation, d'entretien et intégration au PIIA).
- e) **Thermopompes** : Autoriser les thermopompes en cour avant sous condition de dissimulation visuelle et établir des normes de niveau sonore.
- f) **Bâtiments accessoires** : Augmenter de 50 % à 75 % la superficie maximale d'un bâtiment accessoire attenant par rapport au bâtiment principal.
- g) **Poulaillers** : Exiger l'installation d'un abreuvoir anti-vermine pour les poulaillers résidentiels.

- h) **Protection des rives** : Permettre la construction résidentielle à moins de 60 mètres de la rivière Matapédia à l'intérieur du périmètre urbain.
- i) **Refonte de la Zone 11** : Modifier l'affectation et l'usage dominant de la zone 11 (de Hc à Hb) pour limiter le nombre de logements à 6 et la hauteur à 4 étages.
- j) **Installations septiques** : Remplacer l'inspection avant enfouissement par une attestation de conformité signée par l'entrepreneur et la transmission de photos.

2. Projet de règlement numéro 261-2026 (PPCMOI)

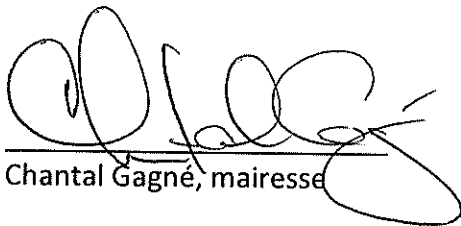
Ce projet de règlement porte sur les **projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**. Son but est d'habiliter le conseil à autoriser, selon certains critères et à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), des projets dérogeant à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

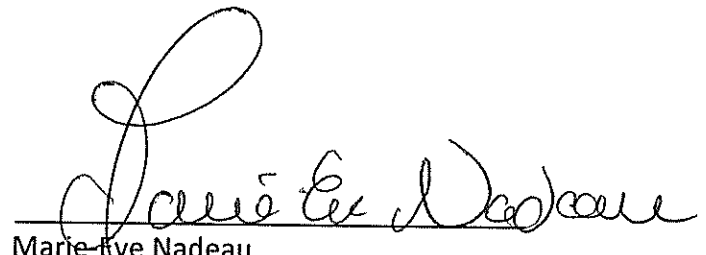
Le plan de zonage permettant d'identifier les zones mentionnées est disponible à l'adresse web www.mrcmatapedia.qc.ca dans la sous-section *Lac-au-Saumon* de la section *Municipalités*.

Le premier projet de règlement numéro 260-2026 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des copies en version papier de ces projets de règlement ainsi que de l'illustration des secteurs mentionnés sont disponibles au bureau municipal pour consultation aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 12 mai 2026


Chantal Gagné, mairesse


Marie-Eve Nadeau
Directrice générale greffière-trésorière

